

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DE COMMERCE
D'INDUSTRIE, DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Liste des pièces à fournir pour le transfert de siège social

2 exemplaires CERFA M2 CMB dûment complétés et signés en original (disponibles sur www.service-public.fr)

→ POUR LA SOCIETE

- 1 exemplaire original ou certifié conforme par le représentant légal de la société du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé le transfert
- ou
- Selon les dispositions statutaires, 1 exemplaire original ou certifié conforme par le représentant légal de la société de la décision de la gérance ayant décidé le transfert
- 1 exemplaire des statuts mis à jour, daté et certifié conforme par le représentant légal de la société
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de transfert ou attestation de parution dans un JAL

Dans le cas d'un transfert dont le siège social était situé dans un autre département :

- 1 exemplaire du journal d'annonces légales ou attestation de parution contenant l'avis de transfert, le nom prénom et domicile du représentant légal
- 1 exemplaire du journal ou attestation de parution dans le ressort de l'ancien département

→ POUR LE LOCAL

Si création du fonds de commerce :

- Copie du bail commercial ou professionnel établi au nom de la société
- Ou
- Copie de quittance de loyer et/ou facture EDF ou téléphone ou bail d'habitation avec autorisation du gérant
- Ou
- Autorisation du propriétaire signée en original accompagné d'un justificatif de propriété
- Ou
- Contrat de domiciliation accompagné du Kbis

Si achat du fonds de commerce :

- Copie de l'acte d'achat du fonds
-

Si prise en location-gérance du fonds de commerce :

- Copie du contrat de location
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

→ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le chef d'entreprise qui effectue la formalité (modèle sur le site)
- Nombre de salariés au moment de la déclaration du transfert de la société

→ EN CAS DE PROFESSION REGLEMENTEE

ATTENTION !

Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemple : ambulancier, bar, transport, sécurité...)

Veillez vous rapprocher de votre CFE

→ TARIFS

Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut
changer sans préavis
N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité